



# Règlement particulier

## Challenge Hand -10

## Article 1 : Titre et Challenge

- 1.1. Le Comité Départemental d'Indre et Loire organise sur la saison 2019/2020 une épreuve départementale appelée Challenge Hand -10.
- 1.2. Le Challenge a pour objectif d'assurer la transition d'une pratique ludique (minihand) à une pratique compétitive en encourageant la pratique féminine. C'est pourquoi il se déroule en 2 phases distinctes aux fonctionnements différents. Le challenge récompense une équipe masculine et une équipe féminine.
- 1.3. Le trophée, objet d'art, est offert par le Comité d'Indre et Loire. Il sera remis lors du tournoi de fin de saison du Challenge P'tits Loups à l'équipe gagnante qui en aura la garde pendant une année. Il devra être retourné au siège du Comité par les soins du club tenant et à ses frais et risques avant le dixième jour précédent la date du tournoi de fin de saison du Challenge P'tits Loups.
- 1.4. Le Comité inscrira sur le socle par quelque moyen que ce soit, le nom du club vainqueur de l'épreuve.

## Article 2 : Commission d'Organisation

2.1. L'ETD en relation avec les membres de la Commission Minihand et en collaboration avec la COC départementale seront chargés de l'organisation et de l'administration de la compétition.

### 2.2. Engagements

Le Challenge Minihand Compétitif est ouvert à tous les clubs affiliés du Comité d'Indre et Loire.

Il peut y avoir plusieurs équipes par club.

Le club s'engage en remplissant le formulaire des engagements jeunes qui sera transmis début septembre à la COC départementale.

Il y a obligation de participation au Challenge P'tits Loups si inscription d'une équipe en Challenge Minihand Compétitif.

Les droits d'engagements s'élèvent à 5 euros par équipe pour la saison 2019/2020. (tarif voté lors de l'Assemblée Générale du Comité d'Indre et Loire de Handball de juin 2016)

## Article 3 : Formule de l'épreuve

La formule proposée répond au vœu voté lors de l'AG 2018 du Comité 37.

### 3.1. Calendrier :

Le challenge comprend 2 phases complémentaires avec des objectifs différents.

La première phase est elle-même découpée en 2 périodes et constitue un brassage.

La deuxième phase sur une seule période (mai juin) constitue le challenge proprement dit.

Aucune date de Challenge P'tits Loups ne peut être programmée sur une date de Challenge Minihand « Compétitif ».

### 3.2. Fonctionnement de la première phase (brassage) :

Les équipes s'engagent avant le début de chaque phase dans l'une des catégories suivantes : masculin, féminin ou mixte avec les dates limites suivantes :

- 18 octobre 2019 pour la phase 1
- 16 décembre 2019 pour la phase 2
- 06 avril 2020 pour la phase 3 (championnat)

Les rencontres sont organisées par catégorie sous forme de tournois pour chaque période. En fonction du nombre d'équipes engagées, les équipes des catégories « mixte » et « féminin » peuvent être rassemblées sur un même tournoi.

En prévision de la 2<sup>e</sup> phase, les équipes mixtes sont invitées à rechercher à l'occasion de ces rencontres des possibilités de regroupement masculin ou féminin.

### 3.3. Fonctionnement de la 2<sup>e</sup> phase (challenge)

Les équipes (ou les conventions) s'inscrivent dans l'une des 2 catégories suivantes : masculin ou féminin (pas de catégorie mixte)

Les rencontres sont organisées par catégorie sous forme de tournois.

3.4. Tournoi : cette compétition est organisée sous forme de tournoi à 3 ou 4 équipes maximum.

3.5. Tournoi sur 4 journées maximum. Le nombre de journées sera modulé en fonction du nombre d'équipes engagées.

## Article 4 : Terrain et matériel

4.1. La surface de jeu correspondra aux dimensions d'un terrain de basketball (15mx28m).

4.2. Utilisation des buts de minihand

4.3. La zone sera tracée à 5m du but.

4.4. Choix du ballon : ballon minihand

## Article 5 : Les joueurs

5.1. Cette compétition s'adresse aux garçons et aux filles, avec 2 challenges distincts lors de la 2<sup>e</sup> phase

5.2. Années d'âge concernées : enfants nés en 2010, 2011 et 2012 pour la saison 2019/2020.

5.3. 8 joueurs maximum inscrits sur la feuille de match

5.4. : nombre de joueurs par équipe sur le terrain : 1<sup>ère</sup> mi-temps 4 + 1 GB et 2<sup>e</sup> mi-temps 5 + 1 GB

5.5 : doublage interdit. Les joueurs nés en 2010 ne peuvent pas participer au championnat -12 aux mêmes dates que le challenge -10

## Article 6 : Licences et qualification

6.1. Les joueurs/joueuses devront être régulièrement qualifiés à la date de la rencontre.

6.2. Obligation de posséder une licence « JOUEUR ».

## Article 7 : Surclassement / Sous-classement

Aucun surclassement / sous-classement ne sera possible.

## Article 8 : Organisation des rencontres

8.1. L'organisation des rencontres est assurée par le club recevant.

8.2. Le club recevant saisit les conclusions de rencontre. Délai de transmission voir règlements généraux de la COC.

8.3. Le club recevant saisit les résultats sous Gest'hand. Délai de transmission voir règlements généraux de la COC.

8.4. Les matchs ont lieu aux dates fixées par le calendrier.

8.5. Les matchs doivent commencer à l'heure indiquée sur la conclusion de match.

8.6. En cas de forfait d'une équipe, le forfait pourra être réclamé par la ou les équipes présentes et sera constaté par le tuteur des Jeunes Arbitres.

#### **Article 9 : Arbitrage**

Arbitrage par les Jeunes -12 ans du club recevant, à défaut par les -14 ans.

#### **Article 10 : Durée des rencontres et modalités particulières**

La durée des rencontres est fixée comme suit : **match en 2 x 8 minutes si 4 équipes ou 2 x 10 si 3 équipes.**

Repos entre chaque mi-temps : 3 minutes

Temps d'exclusion : 1 min

Temps mort : 1 par match

Temps de repos entre chaque match : 5 min

Horaires des tournois :

- Samedi matin de 10h à 12h
- Samedi après-midi de 14h à 16h
- Dimanche matin de 10h à 12h

Aménagement des règles de jeu :

- **Défense tout terrain homme à homme obligatoire, pas de contacts.**
- **Engagement milieu de terrain au début de chaque période, et par le gardien de but dans sa surface après chaque but, sans coup de sifflet de l'arbitre.**

#### **Article 11 : Feuille de match**

Utilisation d'une feuille de match électronique par match. (FDME)

L'envoi des feuilles de match est de la responsabilité du club recevant.

Délai : cf règlements généraux de la COC départementale

#### **Article 12 : Transmissions des résultats**

Cf règlements généraux de la COC départementale

#### **Article 13 : Modalités de classement**

- Victoire : 3 points
- Nul : 2 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : 0 point

#### **Article 14 : Cas non prévus**

Se référer aux règlements généraux de la COC départementale.

## Compétition pour la saison 2019/2020

### • Calendrier général de la compétition

- Phase 1 (brassage): week-ends des 09/10 novembre 2019, 23/24 novembre 2019, 11/12 janvier 2020
- Phase 2 (brassage) : week-ends des 25/26 janvier 2020, 07/08 mars 2020, 21/22 mars 2020
- Phase 4 (challenge): week-ends des 16/17 mai 2020, 06/07 juin 2020

### • Conclusions de rencontre

Les tournois peuvent être conclus les :

- Samedi matin à partir de 10h
- Samedi après-midi à partir de 14h
- Dimanche matin à partir de 10h

### • Equipes engagées

Hand -10 Masculin	Hand -10 Féminin
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Bléré Val de Cher</li><li>2. Langeais Cinq Mars</li><li>3. ESVI Veigné</li><li>4. St Avertin</li><li>5. Chambray</li><li>6. Joué les Tours</li><li>7. Vouvray</li><li>8. St Cyr</li><li>9. Avoine</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Bléré Val de Cher</li><li>2. St Avertin</li><li>3. Chambray</li><li>4. Avoine</li></ol>
Soit un total de 9 équipes au 08/10/2019	Soit un total de 4 équipes au 08/10/2019

### • Ordre des matchs

Tirage au sort en présence de toutes les équipes.

#### Ordre des matchs pour les tournois à 3 équipes :

- 1<sup>er</sup> match A-B
- 2<sup>ème</sup> match C - perdant match 1
- 3<sup>ème</sup> match C - gagnant match 1

#### Ordre des matchs pour les tournois à 4 équipes Ordre des matchs pour les tournois à 4 équipes

- 1<sup>er</sup> match A-B
- 2<sup>ème</sup> match B-C
- 3<sup>ème</sup> match C-D
- 4<sup>ème</sup> match D-A
- 5<sup>ème</sup> match A-C
- 6<sup>ème</sup> match B-D

- **Organisation générale**

Exemple : 8 équipes « masculin » engagées (A, B, C, D, E, F, G, H), 4 équipes « mixte » (I, J, K, L) et 2 équipes « féminin » (M,N)

	Tournoi	Club recevant	Clubs visiteurs	Infos complémentaires
Journée 1	1	A	B-C-D	Tournoi masculin
	2	E	F-G-H	Tournoi masculin
	3	I	J-M	Tournoi mixte et féminin
	4	N	K-L	Tournoi mixte et féminin
Journée 2	1	B	A-G-H	Tournoi masculin
	2	F	C-D-E	Tournoi masculin
	3	L	J-N	Tournoi mixte et féminin
	4	K	I-M	Tournoi mixte et féminin
Journée 3	1	C	A-E-F	Tournoi masculin
	2	G	B-D-H	Tournoi masculin
	3	J	I-K	Tournoi mixte et féminin
	4	M	L-N	Tournoi mixte et féminin